



—  
Pôle  
arts  
visuels  
Pays  
de la Loire

Journée professionnelle « La formation  
professionnelle continue : état des lieux et  
enjeux pour les arts visuels »

Vendredi 12 mai 2017

## I. Table ronde du matin

Intervenants :

- **Tatiana MAKSIMOVIC**, Déléguée régionale à l'AFDAS – Délégation Ouest (Fonds d'assurance formation du secteur de la culture)
- **Yannick DIQUELOU**, Conseiller formation, domaine Sport / Culture / Citoyenneté à la Délégation des Pays de la Loire du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale)
- **Sabine GUILLAIS**, Conseillère Formation (département 44), Délégation Centre Ouest UNIFORMATION
- **Hélène JAGOT**, Directrice du Musée de La Roche-sur-Yon et Secrétaire de l'AGCCPF Pays de la Loire (Association générale des conservateurs des collections publiques de France), association au sein de laquelle elle est en charge de la formation des professionnels des musées, dont les arts visuels

Modératrice :

- **Virginie Lardière**, amac



Table ronde lors de la journée professionnelle « La formation professionnelle continue : état des lieux et enjeux pour les arts visuels »

De gauche à droite : Hélène Jagot, Yannick Diquelou, Sabine Guillaïs, Tatiana Maksimovic, Virginie Lardière

© Pôle arts visuels Pays de la Loire

## **AFDAS (Fonds d'assurance formation du secteur de la culture) :**

<https://www.afdas.com/>

### **Contexte :**

- La loi de finances rectificative pour 2011 reconnaît le droit à la formation des auteurs
- Début 2013 : Mise en place du conseil de gestion des auteurs
- Collecte assurée par l'Agessa et la Maison des artistes, reversement à l'AFDAS  
+ contributions volontaires versées par les SPRD

### **Eligibilité :**

- Etre affilié à l'Agessa ou à la Maison des artistes
- Ou
- Etre assujetti et justifier d'un montant de recettes cumulées de :
    - 9 000 euros minimum sur les 3 dernières années
    - 12 000 euros minimum sur les 4 dernières années
    - 15 000 euros minimum sur les 5 dernières années

### **Offres :**

2 types d'offres : transversales et spécifiques (en lien avec les métiers)

L'AFDAS peut aussi accompagner

- Conseil en évolution professionnelle (CEP)
- Formations diplômantes de reconversion
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Bilan de compétences

### **Prise en charge :**

- Coûts pédagogiques = prise en charge totale ou partielle (barèmes et plafonds)
- Transport / hébergement = prise en charge possible

➤ Mais pas de prise en charge de revenus.

Montant annuel plafond : 7200 € (largement au-dessus des salariés permanents...).

### **Constats :**

Une des difficultés rencontrées par l'AFDAS est de pouvoir toucher l'ensemble des artistes auteurs concernés.

➤ Il est nécessaire de s'appuyer sur les réseaux

## **UNIFORMATION :**

<http://www.uniformation.fr/>

Les activités d'UNIFORMATION sont très diverses. Cet organisme s'adresse uniquement aux associations et aux salariés.

Formation des bénévoles = possibilité d'accès aux formations à destination des "employeurs" pour les membres du bureau dans le cadre de leur fonction d'employeurs.

Bénévoles : Fonds de Développement de la Vie Associative = existence d'un certificat de gestion de la vie associative.

### **Les possibilités de financement pour les salariés :**

- Le plan de formation de l'association : participation soumise à l'accord de l'employeur
- Le Compte Personnel Formation : formations permettant d'acquérir une qualification ou une certification éligible
- Le CIF, le Congé VAE, le Congé Bilan de compétences : demandes à faire auprès d'Uniformation. Après accord, le contrat de travail est suspendu pendant la durée de l'action.
- + Le Conseil en Evolution Professionnelle : accompagnement individualisé pour construire et mettre en œuvre un projet professionnel personnel

### **Les conditions :**

- Budget = par structure. Dès l'embauche, même si la structure est très récente, la prise en charge de la formation est possible
- Plusieurs demandes possibles par an
- Intervention sur les salaires : s'il y a du remplacement
- Aides financières collectives : projet commun à au moins deux structures adhérentes et porté par un réseau.

Plafonds aides financières : 40 € / heure / stagiaire sur des formations courtes + nuitées + repas

### **Les offres :**

Des catalogues "économie sociale" et "animation". Mais correspondant aux besoins les plus identifiés.

- Mieux vaut donc s'appuyer sur un réseau pour porter une demande de formation adaptée.

Des **permanences et réunions d'information** sont proposées à l'ensemble des adhérents (employeurs et salariés) et sur toute la région (Nantes, Carquefou, Saint-Nazaire, Angers, Cholet, La Roche-sur-Yon, Le Mans, Laval).

Pour s'inscrire : [www.uniformation.fr/Evenements/](http://www.uniformation.fr/Evenements/)

Conseil : ne pas essayer de comprendre les dispositifs proposés mais plutôt aller les voir avec des projets.

**CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) :**

<http://www.cnfpt.fr/>

**Priorités :**

- Formations d'intégration
  - Préparation de concours
  - Formation continue obligatoire des policiers municipaux
- Tout agent territorial peut avoir accès à de la formation.
- Toute personne extérieure peut participer (150 € / jour de formation = frais pédagogique + repas).  
Exemple : pour les musées associatifs.

Au total 100/110 jours formation culture par an (surtout bibliothèque, enseignement musical, agents techniques, un peu musées...).

Baisse du nombre de stagiaires en région. Formations organisées au minimum si 14 inscrits.

**Itinéraires culture :**

- Politique publique et spectacle vivant
- Culture et territoire
- DAC
- Directeurs et cadre des établissements du patrimoine
- Itinéraire en lien avec l'enseignement musical
- Itinéraire en lien avec l'environnement des bibliothèques
- Itinéraire en lien avec l'environnement des musées

**Question de la salle :**

Il n'y a aucun programme proposé sur l'enseignement supérieur art ?

OUI, c'est un manque --> sujet sur lequel le CNFPT va se pencher.

Décliné en offre nationale ou offres régionales ? Pas encore de réponse mais la question sera posée au Pôle culture !

**AGCCPF (Association générale des conservateurs des collections publiques de France) :**

<http://www.agccpf.com/>

Même constat pour les musées, il manque trop de formations pratiques pour les agents. La seule offre complète est celle de l'Institut national du Patrimoine, mais elle est payante et n'est ouverte qu'aux cadres. De même, les formations CIPAC, OCIM, etc. sont très intéressantes mais très coûteuses et les budgets des services formation des collectivités territoriales sont en berne. Il devient de plus en plus compliqué de faire financer des formations spécifiques, hors du cadre du CNFPT.

L'association a donc produit une enquête en interne, auprès des professionnels des musées de la région pour connaître leurs besoins de formation, les sujets qu'ils souhaiteraient voir aborder dans les prochaines années. L'enquête a fait ressortir des demandes sur la médiation, le numérique, les publics handicapés et empêchés, l'évaluation de l'exposition, les bonnes pratiques en matière d'emballage, accrochage, etc.

L'association a alors proposé un partenariat avec le CNFPT pour la création de formations spécifiques, proposées in situ dans des musées de la région, permettant ainsi de mieux mobiliser les personnels peu enclins à voyager pour se former et offrant la possibilité de créer des réseaux entre les professionnels.

La mise en place de ces formations demandent toutefois une large mobilisation des équipes des musées sollicités pour accueillir des stagiaires et sont difficilement rentables pour le CNFPT.

Or, certaines formations pourraient s'ouvrir aux professionnels de l'art contemporain (Frac, centres d'art, artothèques, galeries, associations, etc.), mais le système d'inscription hors FPT du CNFPT est très mal connu et reste un peu coûteux pour les petites structures.

**DEBAT :**

On constate une nouvelle fois la difficulté des dispositifs à s'adapter à la transdisciplinarité...  
La faute aux machines administratives ? La faute aux comités d'experts ?

Autoentrepreneurs = définition de l'OPCA en fonction de leur activité (de leur code APE).

## II. Ateliers de l'après-midi



Mise en place des deux ateliers de l'après-midi © Pôle arts visuels Pays de la Loire

## ATELIER 1 / Besoins en formation

### GROUPE 1:

#### **LES BESOINS**

→ *L'EXISTANT*

Mieux connaître le secteur public et secteur de l'entreprise - temporalité, acteurs, métiers, budgets, fonctionnement... (et réciproquement, comment faire en sorte que le secteur public et le secteur de l'entreprise connaissent mieux les arts visuels ?).

→ *Pas d'idée d'existant*

Meilleure connaissance de l'environnement politique. Gérer l'environnement comment travailler avec, quel vocabulaire, quels outils ?

→ *Rencontres / Journées pros, sur les sites...*

Connaissance des Droits Culturels et comment s'en emparer ? Comment les appliquer au sein d'une politique culturelle ?

Question économique : mieux connaître et acquérir des compétences d'optimisation économique. Créer un budget, le faire fonctionner, avoir le bon outil. Connaître les différents modèles... Connaître le langage.

→ *Rencontre écoles de commerce, identifier les acteurs...*

→ *DLA*

Comment repenser les modes de travail collaboratifs ? Rompre avec le mode de projet pyramidale. Design Thinkin ? Être en horizontalité...

→ *Ecoles de design (Nantes)*

Comment mieux cerner l'outil numérique ? Préoccupation centrale.

→ *Exemple du PREAC (Pôle Ressource EAC de Bretagne)*

### GROUPE 2 - ARTISTES :

#### **LES BESOINS :**

Besoins très ouverts.

Et très spécifiques à chacun selon sa pratique, son parcours, son expérience...

- Gérer, organiser, préparer une exposition (méthodologie d'organisation),
- Possibilité en termes de réseaux européens, internationaux
  - Mobilité, voyages d'étude, expo, résidences... = Logique de formation continue.
  - Faire du réseau, transfert de savoir-faire (au même titre que des "congrès internationaux").
- Formations techniques (montage vidéo, 3D, céramique, verre, artisanat d'art...) - Ça peut sortir du champ artistique si c'est cohérent par rapport au propos de la création.



- Mise à disposition de savoir-faire techniques au coup par coup // mise en réseau // référent technique // annuaire des compétences.
- Accès à l'outillage // Fablabs ?
- Accès à des cours // cursus universitaires, d'écoles supérieures d'art... --> mise à jour des connaissances.
- Accès à l'actualité de l'art, nationale, internationale.
- Accès aux workshops, cycles recherche, conférence au sein de l'enseignement supérieur, d'écoles, de lieux, d'autres secteurs artistiques...

Exemple : pharmacie, biologie...

Créer des passerelles avec les autres secteurs...

- Manque de séminaires, congrès, de journées de recherche professionnelles uniquement centrées autour de l'objet "art".
- Formation au langage technocratique (et vice et versa).
- Manque d'entités de représentation (pas très syndiqués...).
- Formation d'agent d'artiste / développement artistique.

### L'EXISTANT :

Formations :

- Administratives,
- "Book",
- Parler à l'oral / prise de parole

Selon certains participants : artistes plutôt privilégiés en termes de formation.



Atelier 1, Groupe 2 © Pôle arts visuels Pays de la Loire

### GROUPE 3 :

#### **LES BESOINS :**

Les besoins n'appellent pas forcément de réponses en termes de formation.  
Plutôt des nécessités de mise en réseau. Être en capacité de nourrir un réseau professionnel et social large.  
Structures appelées à élargir de plus en plus leurs champs d'intervention (urbain / rural ; secteurs spécifiques...)  
Constamment confronté à de l'innovation.  
Ex. : accès au public handicapé.

Comment réduire le grand écart entre spécificité/expertise et élargissement ?

On va vers des formations de plus en plus spécialisées. Mise en filière de tout.  
Pourtant formations continuent de ne pas répondre à l'ensemble des besoins...  
Vient du fait que dans les formations universitaires, on constate une aversion pour les aspects pratiques (économie, gestion, droit...). Comment régler ça ?

Forme des œuvres, matériaux, de la diffusion, accès aux œuvres, aux lieux... Appellent des réponses en termes d'adaptabilité permanente. Exemple de la médiation et de la régie...  
Toujours un temps de retard de la formation. Le temps de répondre au besoin, il a déjà évolué.  
On se forme sur le tard, en auto-formation...

Besoin de simplification des démarches administratives d'accès à la formation (pas pour les artistes, mais pour les métiers administratifs... Si ce n'est dispersion des droits sociaux des artistes...).

Importance de la question de l'information = identifier toutes les ressources digitales existantes. Via le site du Pôle Arts Visuels.  
+ Associations non-culturelles qui peuvent être ressource (ex. : fab lab).

Espaces d'échange informel.

#### **L'EXISTANT :**

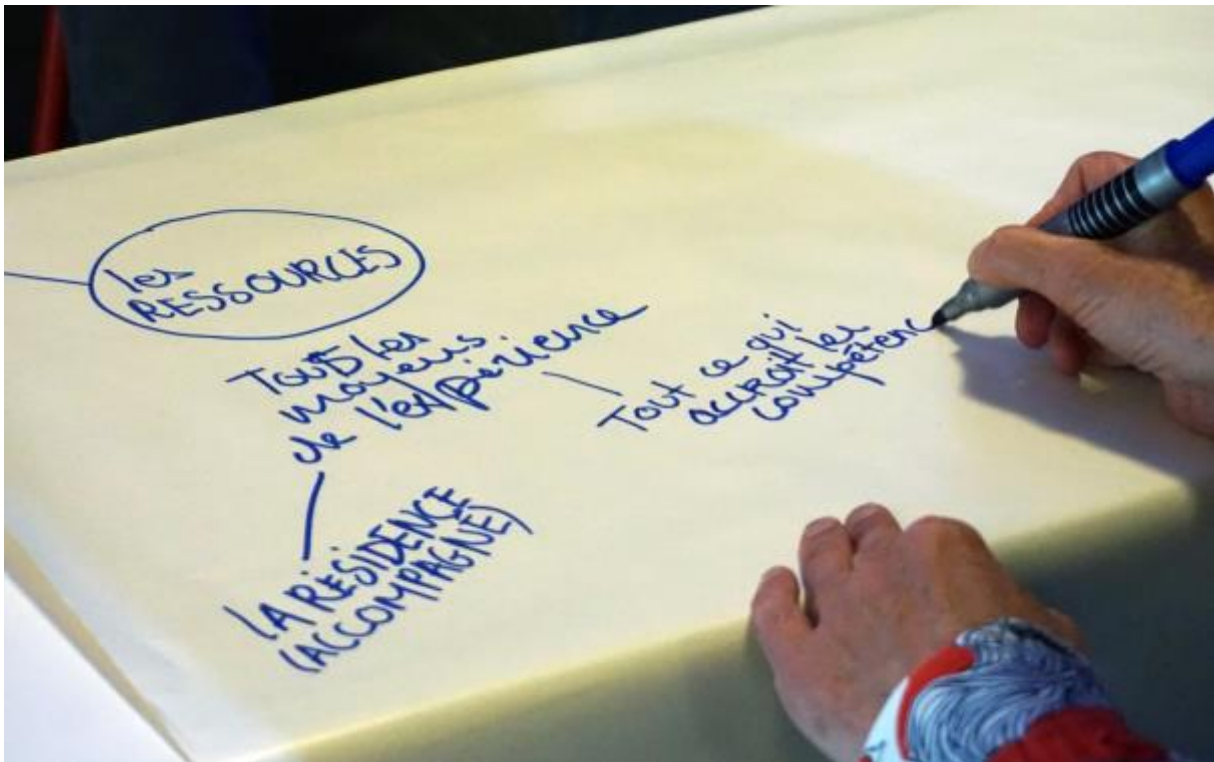
Solutions dématérialisées.

## ATELIER 2 / Autres ressource pour la professionnalisation des acteurs des Arts Visuels

### QUESTIONS 1 : Brainstorming dispositifs/ressources existants

Ce qui peut accroître les compétences de l'artiste :

- Acquisition, transmission de savoir : expo, colloques, rencontres (écoles, universités...) - pair à pair.
- Réseaux informels (affinitaires) - échanges de pratique et de savoirs, transmission de compétences et de savoir-faire.
- Réseaux formels : syndicats (SNAP CGT), sociétés de gestion, Pôle des Arts Visuels...
- Résidences d'artistes (potentiellement accompagnées par un pool de professionnels).
- Réponses aux appels d'offre.
- Ressources / infos Web.
- Stages, petits boulots (même hors secteur).



Atelier 2, la question des ressources © Pôle arts visuels Pays de la Loire

### QUESTION 2 : freins et limites à ces dispositifs

- Le temps et l'argent. Pendant les temps de recherche : l'artiste ne pratique pas son art et ne gagne pas d'argent.
- Identifier ses besoins en formation, même si appétence pour des techniques nouvelles.
- Les lieux pour accueillir ces échanges de pratiques.
- Problème de l'égo de l'artiste : l'individualisation de la profession. Dimensions personnelle / collective toujours en tension. Valoriser son travail et résister à l'échec VS. Exister au sein des autres, se fédérer et trouver des solutions de groupe. Procédure individuelle vs intérêts collectifs.

**Paradoxe : l'artiste d'arts visuels doit défendre collectivement sa singularité.**

D'où --> nécessité de réunions régulières au sein du collège création.

- Autre problème : être une femme artiste. Dans les enseignements supérieurs : plus de femmes. A la tête des instances et les structures : plus d'hommes.
- Prise de conscience de ses propres manques.
- Définition de l'artiste (amateur, pro...).
- Dommage que les écoles d'art ne prennent pas assez à bras le corps cette question de la formation continue pour les artistes sortis et la préparation des étudiants en formation initiale aux à-côtés du monde professionnel. Et surtout comment faire pour que les étudiants ne les sèchent pas. Passer par des retours d'expérience de professionnels ?
- Méconnaissance des personnes ressources (difficulté d'accompagnement par Pôle Emploi par exemple).
- Manque d'information et de reconnaissance par les institutions / décrochage.
- Méconnaissance des différents lieux ressources, tels que les ateliers de coworking...
- S'auto-enfermer dans ses propres réseaux / ne pas être assez mobile / tourner en rond.
- Système de reconnaissance trop figé, mal partagée...
- Pas d'existence dans la Presse Quotidienne Nationale comme spécialisée (pour défendre les Arts visuels auprès d'un public plus large, offrir une meilleure image).
- Précarité généralisée (artistes et métiers intermédiaires...).

QUESTION 3 : Que peut-on (ré)inventer, expérimenter ?

- Des lieux de création partagés (qui favorisent la créativité).
- Développer le mécénat de compétences au profit des artistes (exemple d'un cabinet d'Audit qui propose du mécénat de compétence aux métiers d'art). A vérifier si l'artiste peut en bénéficier directement sans passer par une structure... ? Loi 2003 sur le mécénat (nature, espèces, compétence) - vérifier à quels statuts c'est accessible...
- Bureaux des initiatives (comme dans les écoles supérieures) = travail et mise en œuvre d'un projet artistique juste avant de sortir de l'école. Lien entre diverses grandes écoles. Echanges de savoirs entre étudiants.
- Développer l'accompagnement aux parcours, au cheminement professionnel (du type "agence pour les emplois").  
Avoir un regard extérieur et professionnel sur sa pratique (sorte de "coaching").
- Revenu universel pour les artistes. Rémunération du temps de réflexion. Sur le modèle de l'intermittence. SODAVI Nouvelle Aquitaine en avance sur cette question
- Rémunération de la transmission (rémunérer maître et élève conjointement)
- Catalogue des artistes
- S'organiser pour faire respecter les bonnes pratiques



Restitution des ateliers © Pôle arts visuels Pays de la Loire